

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 avril 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 avril 2024 s'est réuni le Lundi 22 avril 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à SORIN Christian, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BLANCHARD Stéphane à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine,

D.07

Renouvellement Convention triennale avec l'association les Z'ARTS DE GARONNE

La commune de Marmande a la volonté de développer une politique de conventionnement avec les associations marmandaises pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, que ceux-ci soient d'ordre éducatif, culturel, social ou économique.

Par délibération 2021 I 05 en date du 15 novembre 2021 du conseil municipal, la commune de Marmande a signé une convention triennale avec l'Association LES Z'ARTS DE GARONNE, afin de pérenniser le soutien apporté à cette association.

Devant l'étendue de la mission de l'association des Z'ARTS DE GARONNE, il est indispensable de renouveler les engagements au sein d'une nouvelle convention triennale. Compte-tenu des nombreuses sollicitations affectées aux différents services de la commune de Marmande, il est nécessaire de reporter ces demandes sur la convention triennale annexée.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention triennale joint et d'attribuer à l'association LES Z'ARTS DE GARONNE une subvention annuelle de 24 200 € pour l'année 2024.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver le projet de convention triennale avec l'association LES Z'ARTS DE GARONNE
- Décide** de verser une subvention de 24 200 € pour l'année 2024.
- Autorise** M. Le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 22 avril 2024

La secrétaire de séance

Fatima FIGUÈS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 29/04/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29/04/2024.

La Secrétaire de séance
Fatima FIGUÈS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET